

POLITIQUE D'INTERNATIONALISATION

Référence :

Adoption : 229-CA-3276 27 juin 2000

1. Introduction

L'Université du Québec en Outaouais inscrit au sein de ses orientations stratégiques l'internationalisation de ses activités. Par la présente Politique, l'Université explicite sa volonté de promouvoir et de soutenir des activités de formation, de recherche et de services à la collectivité inscrites dans un processus d'internationalisation.

2. Définition

L'Université du Québec en Outaouais retient la définition suivante de l'internationalisation :

"Un processus par lequel on confère une dimension internationale et interculturelle aux fonctions essentielles de l'Université soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité."

De cette définition, il faut comprendre que l'internationalisation de l'Université va plus loin que la seule coopération interpersonnelle ou interinstitutionnelle. C'est le contenu même des formations, et jusqu'à la manière de les acquérir qui se transforme sous le signe de l'ouverture internationale. L'internationalisation touche tous les aspects de la vie de l'Université et de son mandat. Elle modifie les programmes d'études, les lieux et les modes d'apprentissage, la composition de l'effectif étudiant et celle du corps professoral. Elle se reflète dans les travaux et les protocoles de recherche. Elle se manifeste aussi dans la possibilité offerte aux étudiants de séjourner dans les universités étrangères. Elle touche aussi les activités et les services offerts au grand public.

3. Finalité

La présente Politique vise à favoriser le développement d'une culture institutionnelle axée vers l'international afin d'assurer une éducation supérieure de qualité, adaptée au contexte et aux défis de la mondialisation des échanges et du savoir.

4. Valeurs

L'Université du Québec en Outaouais reconnaît l'internationalisation comme une démarche basée sur les valeurs suivantes :

- ☐ le respect et la promotion des droits de la personne et des différences culturelles;
- ☐ les valeurs démocratiques et la participation des groupes impliqués;
- ☐ la formation des personnes et des collectivités;
- ☐ le partage du savoir;
- ☐ la diminution des inégalités, la recherche de l'équité et du développement durable;
- ☐ le développement de la pensée critique face à la mondialisation.

5. Objectifs et champs d'action

En matière d'internationalisation de ses activités, l'UQO retient les objectifs suivants :

- a) favoriser l'intégration d'une dimension internationale de base dans l'ensemble de la communauté universitaire de l'UQO
 - ☐ par la mise en place graduelle de cours et de programmes intégrant la dimension internationale;
 - ☐ par l'introduction de cours de langue;
 - ☐ par l'offre de cours sur les aspects interculturels;
 - ☐ par la disponibilité d'activités de perfectionnement pour l'ensemble du personnel de l'UQO.
- b) stimuler l'internationalisation de la recherche
 - ☐ par une présence dynamique des professeurs de l'UQO dans des équipes et des réseaux scientifiques internationaux;
 - ☐ par l'accueil de chercheurs étrangers;
 - ☐ par le support à la diffusion de la recherche;

- ☐ par des ententes de coopération scientifique et des partenariats avec des établissements étrangers.
- c) promouvoir et faciliter la mobilité des étudiants et des professeurs
 - ☐ par la promotion de séjours académiques à l'étranger (trimestre d'études, stages, etc.) pour les étudiants;
 - ☐ par l'encouragement de séjours à l'étranger pour les professeurs, notamment dans le cadre de sabbatiques.
- d) assumer une responsabilité sociale et de solidarité internationale
 - ☐ par la coopération internationale et ce, à travers des projets de développement international financés par les organismes publics nationaux et multilatéraux;
 - ☐ par l'exportation de certains programmes de formation à l'étranger;
 - ☐ par l'offre de formation par Internet;
 - ☐ par l'appui des projets de formation à l'étranger dans le cadre du perfectionnement et de la formation continue.
- e) améliorer le recrutement d'étudiants étrangers et assurer la qualité de leur séjour à l'UQO
 - ☐ par des ententes d'échange d'étudiants avec des partenaires internationaux;
 - ☐ par un recrutement ciblé, en particulier dans certains pays de la francophonie et des Amériques;
 - ☐ par une reconnaissance des acquis de formation des étudiants selon les politiques en vigueur;
 - ☐ par des services adaptés à la réalité des étudiants étrangers, en particulier, à leur arrivée.
- f) collaborer à l'internationalisation de l'Outaouais
 - ☐ par une collaboration active aux stratégies et aux initiatives régionales d'internationalisation;
 - ☐ par le partage du savoir-faire de l'UQO avec ses partenaires régionaux.

6. Mise en oeuvre

L'Université préconise une structure flexible de mise en oeuvre de l'internationalisation. Elle s'articule par une décentralisation des processus vers les unités académiques et administratives. Elle encourage le leadership institutionnel à tous les niveaux.

7. Responsabilités

Le conseil d'administration :

- ☐ adopte la Politique de l'internationalisation.

La commission des études :

- ☐ donne un avis sur la présente Politique d'internationalisation;
- ☐ adopte les stratégies et les objectifs du processus d'internationalisation;
- ☐ assure le suivi et l'évaluation du processus d'internationalisation.

Le rectorat :

- ☐ s'intègre aux divers réseaux publics reliés à l'international;
- ☐ assure une présence dynamique de l'UQO dans les divers forums internationaux ciblés;
- ☐ suscite, parmi les réseaux concernés, les partenariats facilitant l'identification des diverses ressources financières.

Le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche :

- ☐ assure l'animation et le leadership en matière d'internationalisation auprès de la communauté universitaire.

Les départements :

- ☐ définissent les objectifs et les stratégies départementales;
- ☐ favorisent l'émergence des initiatives individuelles en congruence avec les orientations départementales;
- ☐ assurent le leadership de l'internationalisation de cours;
- ☐ favorisent le développement de la formation par Internet;
- ☐ gèrent des projets d'internationalisation en concertation avec les directions ou services concernés à l'Université;
- ☐ participent à l'évaluation des projets à l'international;
- ☐ accueillent les collaborateurs interuniversitaires;
- ☐ nomment un responsable du dossier au département qui :
 - participe, selon le besoin, aux instances ou comités;
 - identifie, reçoit et distribue l'information;
 - appuie les initiatives départementales et individuelles.

Les modules et unités de gestion de programmes de cycles supérieurs :

- ☐ proposent les modifications et les ajouts de contenu à caractère international dans les cours et les programmes;
- ☐ coordonnent les activités reliées aux ententes interuniversitaires de formation et au cheminement des étudiants étrangers.

Le Décanat des études :

- ☐ assure un leadership en matière d'internationalisation de la formation;
- ☐ assure la coordination et le suivi des aspects de projets impliquant une formation créditée dans le respect des politiques et règlements de l'Université.

Le Bureau de liaison université-milieu :

- ☐ assure les représentations internes et externes pour favoriser une vision partagée de l'internationalisation;
- ☐ assure la coordination de projets de coopération internationale concernant la formation sur mesure;
- ☐ appuie la réalisation de projets à caractère international et ce, aux étapes d'identification, de conception, de présentation, de réalisation et d'évaluation;
- ☐ soumet à la Commission des études pour approbation, la planification stratégique;
- ☐ soumet à la Commission des études l'évaluation de l'avancement du processus d'internationalisation;
- ☐ gère le fonds de développement des projets d'internationalisation.

Le Bureau du registraire :

- ☐ assure la promotion et la gestion de programmes d'échanges étudiants de la CRÉPUQ;
- ☐ voit à la gestion de permis de séjour et de l'assurance pour l'étudiant étranger;
- ☐ assure la gestion du dossier étudiant selon les ententes établies (admission, inscription, etc.).

Le Bureau de la promotion des programmes :

- ☐ assure le recrutement d'étudiants étrangers;
- ☐ réalise la promotion du caractère international des programmes.

Le Service aux étudiants :

- ☐ offre des services adaptés d'accueil, de référence, d'orientation et d'aide à l'emploi;
- ☐ supporte les initiatives étudiantes, à caractère international, dans le cadre des activités para-académiques ex. : semaine interculturelle);

- ☐ véhicule des valeurs liées à l'internationalisation en collaborant à la création de bourses visant la promotion de projets étudiants.

8. Modifications

Cette Politique doit être périodiquement évaluée afin d'être ajustée aux nouvelles réalités des acteurs internes et externes. Toute modification doit être sanctionnée par le conseil d'administration de l'Université sur recommandation de la commission des études.